

Arrondissement de DUNKERQUE  
Canton de WORMHOUT  
**COMMUNE D'HERZEELE**

**ARRETE MUNICIPAL N° 199/2021**

**OBJET : REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION LORS DES FESTIVITES DE LA DUCASSE DE LA GRAND'PLACE, le samedi 18 septembre 2021. BROCANTE**

Le Maire de la Commune d'HERZEELE

VU le Code des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2213-1 ;  
VU le Code de la Route ;  
VU l'avis favorable de l'arrondissement routier de Dunkerque en date du 11/08/2021 ;  
VU l'avis favorable de la mairie de WORMHOUT en date du 10/08/2021 ;  
VU l'avis favorable de la mairie d'HOUTKERQUE en date du 12/08/2021 ;  
VU l'avis favorable de la Gendarmerie de Steenvoorde en date du 17/08/2021 ;  
VU l'avis réputé favorable de la Gendarmerie de Wormhout ;  
VU l'avis réputé favorable de la Gendarmerie d'Hondschoote ;  
VU l'avis réputé favorable de la mairie de BAMBECQUE ;

CONSIDERANT QU'il convient de prendre des mesures de sécurité lors du déroulement de la brocante, le samedi 18 septembre 2021, de 6 h à 17 h.

**A R R E T E :**

ARTICLE 1 : La circulation et le stationnement de tout véhicule seront interdits le samedi 18 septembre 2021, sauf pour les exposants qui pourront accéder à la zone de déballage avant 7 heures 30 sur présentation de leur autorisation municipale :

\* de 6 h à 17 h : sur les RD 17, 37 et 167 sur la grand'place et ses alentours selon le plan ci-joint.

ARTICLE 2 : Pour la mise en place de la déviation, une inversion du « Sens interdit » rue du Saint Sacrement sera effectuée, ainsi qu'une suspension de la limite de tonnage sur les voies communales concernées par la déviation, et le stationnement sera également interdit, rue du couvent.

**Tout manquement aux instructions données sur les interdictions de stationnement, peut amener à l'évacuation du véhicule.**

ARTICLE 3 : Des itinéraires de déviation seront mis en place selon le plan ci-annexé et les panneaux de signalisation nécessaires seront posés par nos soins.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le responsable de l'arrondissement routier de Dunkerque – e-mail : [voirie.dunkerque@lenord.fr](mailto:voirie.dunkerque@lenord.fr)
- Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie de Wormhout – e-mail – [cob.wormhout@gendarmerie.interieur.gouv.fr](mailto:cob.wormhout@gendarmerie.interieur.gouv.fr)
- Monsieur Nicolas GERVOIS, Adjoint au maire chargé des festivités.

Fait à HERZEELE, le 17 août 2021

Le Maire  
Stéphane FRANCKE



ARRETE RENDU EXECUTOIRE  
PUBLIE et/ou NOTIFIE le : 17 août 2021  
Le Maire, Stéphane FRANCKE





Département du Nord  
 Arrondissement de Dunkerque  
 COMMUNE D'HERZEELE

BROCANTE SAMEDI 18/09/2021  
 de 6h à 18h  
 Plan annexé à l'arrêté municipal n° 193/2021  
 Réglementation de la circulation  
 itinéraires de déviation



- I** Voies interdites à la circulation de 6h à 18h
- ↳** Itinéraires de déviation
- ↳** Sens Wormhout vers Bamberque
- ↳** Sens Bamberque vers Wormhout
- Emplacement des signaleurs
- ↳** Sens unique

**ASIS** Limitation à 30 km/h  
 à partir de l'échangeur  
 à l'AS

Vers Wylder  
 RD n° 37

Vers Hauteque  
 RD n° 17

Vers Wijneghe  
 RD n° 87